

# PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS (GDEF) POUR UNE ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



MARS 2017

## Sommaire

---

Sommaire .....	2
Avant-propos.....	3
Présentation sommaire du projet .....	4
1 Contexte .....	7
1.1. Présentation générale .....	7
1.2. Contraintes .....	8
2 Présentation du programme .....	9
2.1. La description du programme .....	9
2.2. Pouvoir transformationnel du projet.....	12
2.3. Les acteurs impliqués .....	14
2.4. Pilotage du programme .....	14
3 Les dimensions du projet et les impacts potentiels attendus.....	16
3.1. Principaux impacts environnementaux et sociaux du programme.....	16
3.2. Analyse macroéconomique et sectorielle du programme .....	16
4 Les risques liés au projet .....	17
5. Moyens humains et financiers prévus par le programme .....	18
5.1. Besoins humains.....	18
5.2. Estimation budgétaire préliminaire.....	19
Annexe : Zone d'intervention par activité et éléments de justification.....	22

## Avant-propos

---

Cette note de projet a été préparée dans le cadre d'une assistance technique du CTCN, à la demande du Ministère de l'Environnement, des Eaux et forêts de République de Guinée.

Outre les politiques nationales de développement économique (Document de stratégie de réduction de la pauvreté, Plan quinquennal de développement, etc.), la République de Guinée Conakry a élaboré une série de politiques pour améliorer la résilience des populations aux effets néfastes des changements climatiques. Il s'agit notamment du Plan d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA), la Communication nationale initiale et, plus récemment la Contribution Prévue déterminée au niveau national (CPDN). Cette contribution a été l'occasion pour la Guinée de souligner l'importance fondamentale de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans le processus de développement du pays. La CPDN souligne que l'adaptation est une action indispensable afin d'anticiper les impacts et ainsi de réduire les coûts et dommages liés à la survenue du changement climatique. Elle a également présenté, auprès de la Communauté internationale, les efforts massifs qui devront être consentis par la Guinée pour faire face aux impacts négatifs du changement climatique, ainsi que pour prendre ses responsabilités par rapport à la vulnérabilité de la sous-région ouest-africaine.

Cependant, la mise en œuvre des idées de projets et stratégies reste encore très limitée du fait du manque d'expertise nécessaire pour l'élaboration de projets « bancaables » pouvant être financés par des bailleurs climat.

C'est dans ce contexte que la République de Guinée, par l'intermédiaire de la Direction nationale de l'environnement a exprimé une demande d'assistance technique auprès du CTCN (*Climate Technology Centre and Network*) pour surmonter cette barrière liée à l'accès au financement des projets d'adaptation.

Ainsi, cette assistance a permis l'accompagnement d'une communauté de « champions » pour parvenir à des idées consolidées de projets. Le présent programme, portant sur la gestion durable des écosystèmes Forestiers pour une adaptation aux changements climatiques fait partie des cinq projets/programmes à fort potentiel d'adaptation au changement climatique sélectionnés par les autorités nationales.

Cette note de concept vise à présenter dans ses grandes lignes le projet et de permettre à des financeurs potentiels d'évaluer la pertinence du projet eu égard aux impacts attendus et à ses propres orientations stratégiques. Il s'agira par la suite de définir les modalités pour établir un dossier de projet complet, tenant compte des modalités spécifiques d'accès de chaque bailleur international.

La présente note a été rédigée par : Thierno Mamadou Diallo (MEEF), Mamadou Diawara (Guinée Ecologie), Bakary Keita (MEEF/DNEF), Karifa Kourouma (MEEF/DNE), Bakary Magassouba (OGUIPAR)

Avec l'appui méthodologique et technique de : Julie Louvel, GERES

Le **Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN)** encourage l'accélération de l'innovation et du transfert de technologies climatiques à la demande des pays en développement et en vue de parvenir à un développement économe en énergie, sobre en carbone et résilient face au climat. Le CTCN est l'organisme opérationnel du mécanisme technologique de la Convention-cadre de Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le CTCN est placé sous l'égide de l'ONU Environnement, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et soutenu par plus de 260 partenaires dans le monde.

**Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN)** - UN City, Marmorvej 51, DK-2100 Copenhagen, Denmark - +45 4533 5372 - [www.ctc-n.org](http://www.ctc-n.org) - [ctcn@unep.org](mailto:ctcn@unep.org)



## Présentation sommaire du projet

---

<b>Nom du projet</b>	Programme de Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (GDEF) pour une Adaptation aux Changements Climatiques
<b>Lieu d'intervention</b>	Ensemble de la Guinée et sites spécifiques
<b>Principaux partenaires du projet</b>	Ministère de l'environnement, des Eaux et forêts (MEEF) : Direction nationale de l'environnement (DNE), Direction nationale des eaux et forêts (DNEF), OGUIPAR Guinée Ecologie
<b>Résumé</b>	<p>Le projet GDEF est localisé au niveau des 4 régions naturelles de Guinée (Guinée forestière, Haute guinée, Moyenne guinée, Basse guinée), son objectif est de contribuer à renforcer les capacités d'adaptation des populations face aux effets néfastes du changement climatique à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il va concourir à améliorer les services écosystémiques pour les populations locales des quatre régions naturelles de la Guinée. Le projet s'articule autour des composantes suivantes (Amélioration de la Gouvernance Forestière ; Restauration et réhabilitation des paysages forestiers dégradés ; Gestion des aires protégées ; Amélioration les conditions de vie des populations à travers la valorisation des potentialités forestières)</p>
<p><b>Objectif global :</b> Contribuer au renforcement des capacités d'adaptation des populations face aux effets du changement climatique à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <p><b>OS1</b> - Améliorer la gouvernance forestière par une implication de toutes les parties prenantes et une harmonisation des textes législatifs et réglementaires ;</p> <p><b>OS2</b> - Restaurer et réhabiliter les paysages forestiers dégradés en vue d'augmenter le taux de séquestration du carbone et de procurer des services écosystémiques aux communautés riveraines dont elles dépendent fortement pour réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques ;</p> <p><b>OS3</b> - Gérer de façon durable des aires protégées par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles ;</p> <p><b>OS4</b> - Améliorer les conditions de vie et de résilience des populations à travers la valorisation des potentialités forestières.</p>	

**OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :** Améliorer la gouvernance forestière par une implication de toutes les parties prenantes et une harmonisation des textes législatifs et réglementaires

**Résultat 1 : La Gouvernance dans le secteur forestier est améliorée**

*Principales activités prévues :*

**R1A1** – Analyser le cadre juridique et institutionnel dans le secteur forestier en intégrant les enjeux liés au changement climatique.

**R1A2** - Renforcer les capacités des agents de terrain de la DNEF, l'OGUIPAR et de la DNE par un perfectionnement en cours d'emploi sur les méthodologies approuvées de gestion et de protection des forêts, ainsi que sur les autres techniques de base en matière de gestion des ressources naturelles en lien avec les changements climatiques

**R1A3** - Appuyer la gouvernance communautaire par la mise en place des comités Villageois de Concertation (CVC) de gestion des écosystèmes forestiers.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :** Restaurer et réhabiliter les paysages forestiers dégradés en vue d'augmenter le taux de séquestration du carbone et de procurer des services écosystémiques aux communautés riveraines dont elles dépendent fortement pour réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques

**Résultat 2 : Les paysages forestiers dégradés sont restaurés et conservés**

*Principales activités prévues :*

**R2A1** - Inventorier la biodiversité et cartographier les écosystèmes forestiers nationaux et les aires protégées et suivre l'évolution de leur dégradation

**R2A2** - Sensibiliser les communautés locales pour l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques agroforestières et de technologies adaptées susceptibles de contribuer à la diminution de la pression sur les ressources naturelles végétales.

**R2A3** - Mettre en place des pépinières de production d'essences locales pour la restauration et la réhabilitation des paysages forestiers dégradés ;

**R2A4** - Reboiser les superficies dégradées

**R2A5** - Assurer l'entretien des plantations réalisées

**OBJECTIF SPECIFIQUE 3 :** Gérer de façon durable les aires protégées par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles

**Résultat 3 : les aires protégées sont gérées durablement par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles**

*Principales activités prévues :*

**R3A1** - Elaborer ou actualiser et appuyer la mise en œuvre des plans de gestion complets des aires protégées, y compris les aires protégées transfrontalières pour assurer la gestion durable des ressources naturelles et intégrer les enjeux du CC dans ces plans ;

**R3A2** – Créer et restaurer les corridors écologiques en vue d'assurer la connectivité écologique et d'améliorer la viabilité des espèces de flore et de faune ainsi que de l'eau et de la qualité des cours d'eaux ;

**OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Améliorer les conditions de vie et de résilience des populations à travers la valorisation des potentialités forestières**

**Résultat 4 : Les conditions de vie et de résilience des populations vivant à l'intérieur et autour des aires protégées sont améliorées à travers la valorisation des potentialités forestières**

*Principales activités prévues :*

**R4A1** - Evaluer et valoriser les connaissances et pratiques endogènes positives en faveur de la gestion durable des ressources forestières ;

**R4A2** – Valoriser les produits forestiers non ligneux, par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation de ces produits

**R4A3** – promouvoir l'écotourisme et les activités génératrices de revenus en faveur des populations locales en vue de renforcer leur résilience aux changements climatiques ;

<b>Durée totale du projet</b>	<b>7 ans</b>
<b>Estimation budgétaire</b>	<b>23 151 758 USD</b>

# 1 Contexte

---

## 1.1. Présentation générale

Les émissions de gaz à effet de serre, résultant principalement de la consommation de combustibles fossiles et de la biomasse nécessitée par diverses activités socio-économiques, sont à l'origine du changement climatique dont les conséquences menacent l'humanité toute entière. Prenant la mesure de ce danger que fait peser l'augmentation sans cesse croissante des émissions des gaz à effet de serre, la communauté internationale a adopté la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en vue de trouver des solutions palliatives. Suite à la ratification de la CCNUCC par la Guinée, diverses études ont été réalisées dans le cadre de la stratégie nationale climat (Communication nationale initiale, 2002 ; PANA-CC, 2006). Elles ont porté sur l'estimation des émissions des gaz à effet de serre et les mesures d'atténuation, les besoins en transfert de technologies et en renforcement des capacités, l'évaluation de la vulnérabilité de certaines des ressources aux changements climatiques et les stratégies d'adaptation.

Ces études ont mis en évidence les impacts des activités anthropiques sur les écosystèmes forestiers, et qui sont :

- La **carbonisation** : longtemps axée sur les espèces forestières, la carbonisation porte à présent sur certaines espèces fruitières comme le manguier. Cette activité fait l'objet de grandes spéculations, car la population en est fortement tributaire pour assurer ses besoins énergétiques.
- La **coupe abusive de bois** : elle est destinée à la production du bois d'énergie et de service et se pratique de façon très anarchique. Chaque usager coupe ce dont il a besoin où il veut et quand il veut. Les activités des professionnels de la coupe, les exploitants de bois, font l'objet d'un encadrement insuffisant voire inexistant dans certaines zones. Le résultat est une véritable surexploitation de l'ensemble de la ressource. Il existe une réelle inadéquation entre les prélèvements de bois et les potentialités de chacun des secteurs de coupe, entraînant ainsi un amenuisement des ressources ligneuses.
- Les **défrichements** pour l'agriculture, l'exploitation minière, la cueillette anarchique, etc. Le **changement climatique** accentue les dégradations déjà observées. Le PANA (2007) a identifié les ressources forestières comme faisant partie des ressources les plus vulnérables au changement climatique au niveau national. Les projections de déficit pluviométrique et d'augmentation de la température se traduiront par une modification de la répartition des formations forestières, qui se caractérisera par une progression des zones arides et une baisse des potentialités des ressources forestières du pays. Ces effets entraînent également des modifications de la périodicité des incendies ou des changements de comportement des ravageurs et des maladies.

Pour pallier ces défis, la problématique de la gestion durable des ressources forestières et de l'environnement se trouve au cœur du processus de développement économique et social de la Guinée depuis plusieurs années. Depuis 1986, les autorités guinéennes ont pris conscience de la nécessité de planifier et de mettre en œuvre une stratégie de gestion durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Lors de sa première communication nationale sur le

changement climatique en 2002, la Guinée s'est engagée à accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales pour développer des techniques agro-sylvo-pastorales qui permettent à la fois de poursuivre leurs activités et de préserver les ressources sur lesquelles elles s'appuient. En effet, l'agriculture est pratiquée de façon extensive en détruisant de façon étendue le couvert végétal. Quant à l'élevage, le bétail est laissé en divagation. L'adoption de l'agroforesterie et la définition des zones de pâturage, la mise en place des sites de conservation des ressources naturelles constituent alors des moyens efficaces pour la sauvegarde des ressources forestières.

## 1.2. Contraintes

Actuellement plusieurs contraintes existent en Guinée pour permettre d'assurer une gestion durable et résiliente au changement climatique des écosystèmes forestiers :

### ➤ **Contrainte n°1 : un cadre législatif et réglementaire existant mais peu appliqué en pratique.**

Dans le but d'assurer une meilleure préservation de l'environnement et une amélioration du cadre de vie des populations, d'importantes actions ont été entreprises par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. C'est ainsi que des textes législatifs et réglementaires de portée globale et sectorielle ont été adoptés et promulgués.

Toutefois, ces textes n'intègrent pas à l'heure actuelle les enjeux liés au changement climatique. De plus, il convient de noter que tous ces codes ne sont pas accompagnés de textes d'application, et que tous sont faiblement diffusés à l'échelle nationale. Il y a donc un réel besoin de mettre à jour et d'harmoniser le cadre juridique et réglementaire et de le diffuser jusqu'au niveau local afin qu'il soit plus efficace.

### ➤ **Contrainte n°2 : une instabilité institutionnelle pour la gestion et la préservation des ressources naturelles et de l'environnement**

Sur le plan institutionnel, la Guinée est confrontée à une instabilité des institutions en charge de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'environnement a d'abord été placé sous trois départements ministériels avant d'être érigé en Ministère de plein pouvoir<sup>1</sup>. Ces facteurs ont fortement limité l'efficacité de la protection des écosystèmes, car ces mutations ont été accompagnées de perte de ressources humaines capables d'assurer la bonne gestion des écosystèmes compte tenu du transfert incomplet d'informations et de compétences nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Ces changements successifs entraînent également des difficultés dans l'identification et l'implication des parties prenantes, les rôles de chacun manquant parfois de clarté.

### ➤ **Contrainte n°3 : le poids de la contrainte socio-économique : Les populations rurales sont souvent les plus pauvres et celles qui dépendent le plus des ressources naturelles**

Les ressources forestières sont à usage multiples : bois à usage domestique ou pour des activités économiques (bois utilisé pour la cuisson des briques, le fumage, ou d'autres activités économiques), biens et services écosystémiques ( contribution à la fertilité et à la structure des sols, préservation des ressources en eau, habitats d'espèces rares ou protégées etc.) lieu de

---

<sup>1</sup> Successivement au sein du Ministère des Mines de la Géologie et de l'Environnement, du Secrétariat d'Etat à l'Energie et à l'Environnement, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement, puis Ministère de l'environnement et du Développement Durable avant de devenir l'actuel Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF).

transhumance ou source d'alimentation pour l'élevage, produits de la chasse, usage des terres forestières pour l'agriculture, source de produits forestiers non ligneux (PFNL) etc. L'ensemble offre une source de revenu et de subsistance pour les communautés rurales.

Le changement climatique s'ajoute aux pressions anthropiques pour menacer ces écosystèmes forestiers. Or plus les écosystèmes se dégradent, plus les communautés se retrouvent vulnérables au changement climatique et plus elles augmentent la pression sur les écosystèmes et la pauvreté augmente, le cercle vicieux qui s'installe.

Ces sources de revenus sont indispensables pour permettre à ces communautés rurales d'assurer leur subsistance, dans un contexte où l'incidence de la pauvreté s'est accrue au niveau national, passant de 53% en 2007 à 55,2% en 2012 même si on constate une baisse entre 2010 et 2012 (58% contre 55,2%) avec un taux de croissance du PIB réel passant de 1,9% en 2010 à 3,9% en 2012. Cet accroissement est attribuable plus à la redistribution des revenus qu'aux performances en matière de croissance, avec des effets contrastés entre les villes et les zones rurales. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté augmente de 2,2 points dont 1,3 point est dû à l'effet croissance et 0,9 point à une distribution des revenus défavorable aux plus pauvres. En milieu rural la pauvreté s'aggrave de 1,7 point, la quasi-totalité est due à la faible croissance économique, confirmant la stabilité de l'inégalité des revenus en milieu rural. Les femmes constituent la couche la plus vulnérable car elles sont à 80% liées au maraîchage, à l'exploitation et la transformation des PFNL donc beaucoup plus inféodées aux ressources forestières pour subvenir aux besoins de leurs familles (DSRP III, 2013).

## 2 Présentation du programme

---

### 2.1. La description du programme

#### ➤ OBJECTIF GLOBAL :

Le programme vise à contribuer au renforcement des capacités d'adaptation des populations face aux effets du changement climatique à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers.

#### ➤ OBJECTIFS SPECIFIQUES :

**OS1** - Améliorer la gouvernance forestière par une implication de toutes les parties prenantes et une harmonisation des textes législatifs et règlementaires

**OS2** - Restaurer et réhabiliter les paysages forestiers dégradés en vue d'augmenter le taux de séquestration du carbone et de procurer des services écosystémiques aux communautés riveraines dont elles dépendent fortement pour réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques

**OS3** - Gérer de façon durable des aires protégées par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles

**OS4** - Améliorer les conditions de vie et de résilience des populations à travers la valorisation des potentialités forestières.

Le détail des résultats et activités relatives aux différents objectifs spécifiques est présenté dans le tableau ci-dessous

**Tableau 1 : Présentation du cadre logique**

Objectifs spécifiques et résultats attendus	Activités	Acteurs impliqués
<b>Objectif 1 : Améliorer la gouvernance forestière par une implication de toutes les parties prenantes et une harmonisation des textes législatifs et réglementaires</b>		
<b>Résultat 1 : La Gouvernance dans le secteur forestier est améliorée</b>	Activité 1.1 : Analyser le cadre juridique et institutionnel dans le secteur forestier en intégrant les enjeux liés au changement climatique.	DNE, DNEF, OGUIPAR, Conseillers juridiques
	Activité 1.2 : Renforcer les capacités des agents de terrain de la DNEF, l'OGUIPAR et de la DNE par un perfectionnement en cours d'emploi sur les méthodologies approuvées de gestion et de protection des forêts, ainsi que sur les autres techniques de base en matière de gestion des ressources naturelles en lien avec le changement climatique.	DNE, DNEF, OGUIPAR
	Activité 1.3 : Appuyer la gouvernance communautaire par la mise en place des comités Villageois de Concertation (CVC) de gestion des écosystèmes forestiers.	Projet, Services techniques et collectivités décentralisées, ONG
<b>Objectif 2 : Restaurer et réhabiliter les paysages forestiers dégradés en vue d'augmenter le taux de séquestration du carbone et de procurer des services écosystémiques aux communautés riveraines dont elles dépendent fortement pour réduire leur vulnérabilité au changement climatique</b>		
<b>Résultat 2 : Les paysages forestiers dégradés sont restaurés et conservés</b>	Activité 2.1 : Inventorier la biodiversité et cartographier les écosystèmes forestiers nationaux et les aires protégées et suivre l'évolution de leur dégradation	Projet, Services techniques et collectivités, institutions de recherche, ONG
	Activité 2.2 : Sensibiliser les communautés locales pour l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques agroforestières et de technologies adaptées susceptibles de contribuer à la diminution de la pression sur les ressources naturelles végétales	Projet, ONG, Collectivités et Services techniques
	Activité 2.3 : Mettre en place des pépinières de production d'essences locales pour la restauration et la réhabilitation les paysages forestiers dégradés	Projet, ONG, Collectivités et Services techniques

	Activité 2. 4 : Reboiser les superficies dégradées	
	Activité 2.5 : Assurer l'entretien des plantations réalisées	
<b>Objectif 3 : Gérer de façon durable des aires protégées par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles</b>		
<b>Résultat 3 : les aires protégées sont gérées durablement par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles</b>	Activité 3.1 : Elaborer ou actualiser et appuyer la mise en œuvre des plans de gestion complets des aires protégées, y compris les aires protégées transfrontalières pour assurer la gestion durable des ressources naturelles et intégrer les enjeux du changement climatique dans ces plans	Projet, Services techniques
	Activité 3.2 : Créer et restaurer les corridors écologiques en vue d'assurer la connectivité écologique et d'améliorer la viabilité des espèces de flore et de faune ainsi que de l'eau et de la qualité des cours d'eaux	Projet, ONG, Collectivités locales et Services techniques
<b>Objectif 4 : Améliorer les conditions de vie et de résilience des populations à travers la valorisation des potentialités forestières.</b>		
<b>Résultat 4. Les conditions de vie et de résilience des populations vivant à l'intérieur et autour des aires protégées sont améliorées à travers la valorisation des potentialités forestières</b>	Activité 4.1 : Evaluer et valoriser les connaissances et pratiques endogènes positives en faveur de la gestion durable des ressources forestières	Projet, ONG, Collectivités et Services techniques
	Activité 4.2 : Valoriser les produits forestiers non ligneux, par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation de ces produits	Projet, ONG, Collectivités et Services techniques
	Activité 4.3 : promouvoir l'écotourisme et les activités génératrices de revenus en faveur des populations locales en vue de renforcer leur résilience au changement climatique	Projet, ONG, opérateurs privés, Collectivités et Services techniques

## 2.2. Pouvoir transformationnel du projet

La gestion intégrée des paysages forestiers est une approche clé dans l'adaptation au changement climatique et son atténuation. La vulnérabilité des formations forestières au changement climatique est fonction du déficit hydrique des différentes zones climatiques. Le déficit pluviométrique et l'augmentation de la température projetés contribueront à une modification de la répartition des formations végétales à l'horizon 2025. Ainsi, les zones Nord-Est et Nord-Ouest verront la savane arborée se transformer en une savane sèche suite à une réduction de 200 mm des précipitations moyennes annuelles ; la végétation dense disparaîtra dans la région du Fouta et dans les préfectures de Kérouané, Beyla, Lola et N'Zérékoré. Elle cédera progressivement la place à la savane arborée qui avancera du Nord vers le Sud. Ainsi, les zones arides progresseront avec une réduction de certaines espèces forestières moins résistantes à la sécheresse. Cela réduira considérablement les potentialités forestières du pays (PANA 2007).

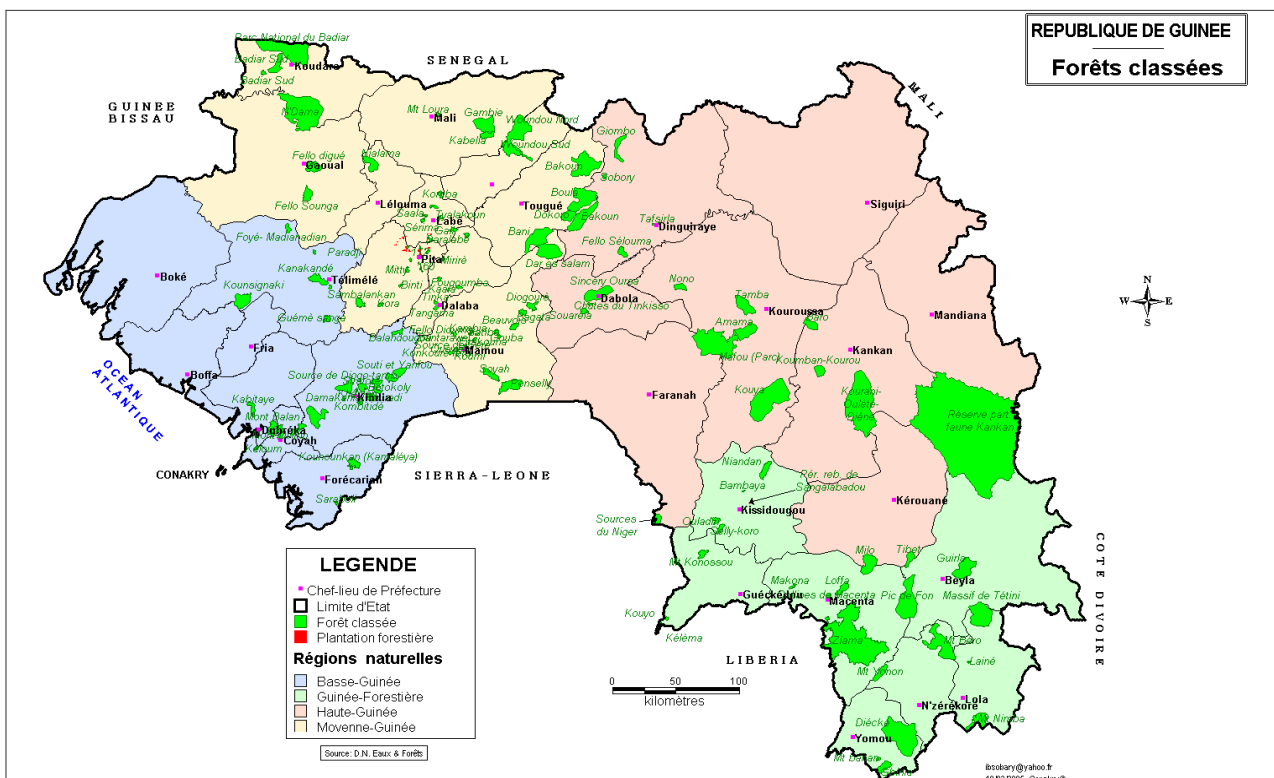


Figure 1: Carte des forêts classées de Guinée

Le lien entre aires protégées et adaptation au changement climatique est double. D'une part, la protection des aires protégées constitue un moyen efficace pour l'adaptation des communautés au changement climatique. Bien gérées, elles offrent des moyens de subsistance pour les communautés notamment par la valorisation des zones tampons et permettent de maintenir en place les différents biens et services écosystémiques nécessaires à la valorisation de ces zones. Or, plus les ressources naturelles sont menacées de dégradation par le changement climatique et risquent de ne plus suffire aux communautés, et plus ces communautés auront tendance à être vulnérables et risquent de se tourner vers les aires protégées pour puiser dans les ressources de façon non durable. D'autre part, les aires protégées risquent sous l'effet du changement climatique de subir un appauvrissement de la biodiversité qu'elles abritent, et une perte importante de valeur en terme écosystémique.

### ➤ CONTRIBUTION A L'ADAPTATION

Le projet vise à contribuer à la réduction des impacts du changement climatique par l'élaboration et la mise en œuvre de politique et cadre juridique favorables à la conservation des écosystèmes et des habitats importants. Il permettra également de renforcer la capacité d'adaptation des communautés rurales dépendantes des ressources forestières par la création d'opportunités telles que l'emploi dans la restauration des forêts, leur conservation, la production de bois et la fabrication d'objets à base de bois, l'éco-tourisme, etc. et l'augmentation des revenus des populations qui en dépendent.

### ➤ CONTRIBUTION A L'ATTENUATION

L'inventaire national des GES a révélé qu'en Guinée la conversion des forêts est la plus importante source d'émissions, viennent ensuite les émissions dues à la production d'énergie dont 7% à partir des hydrocarbures et 87% du secteur résidentiel (combustion de biomasse). La conservation des forêts réduirait considérablement l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) et ainsi atténuerait les effets dus au changement climatique (MEEF, 2006).

### ➤ DURABILITE DU PROJET

Les communautés locales seront au cœur de tout le processus de mise en œuvre du projet. Les activités génératrices de revenus seront développées et les communautés continueront à tirer des avantages. Les avantages pour les communautés peuvent comprendre : i) le revenu provenant des recettes issues du tourisme et d'utilisation durable de la faune qui est retourné aux communautés. ii) le revenu provenant de l'utilisation et de la valorisation des produits forestiers non ligneux ; iii) les emplois créés dans les activités de tourisme et de conservation ; iv) l'augmentation des avantages économiques tirés des sous-projets communautaires ; v) plusieurs types de formation et de développement de compétences ; et vi) l'amélioration du renforcement des capacités institutionnelles. Les agents de terrain de l'OGUIPAR et de la DNEF seront outillés en moyens techniques pour continuer même après projet à assurer la conservation des écosystèmes forestiers. Des comités villageois de Concertation qui seront mis en place vont continuer à travailler avec les agents de l'OGUIPAR et de la DNEF et remonter toute information importante liée à la conservation des écosystèmes forestiers.

Sur le plan environnemental, la protection des têtes de sources va améliorer la qualité et le débit des cours d'eau. Les pays traversés par ces fleuves continueront à tirer profit des services écosystémiques y afférant et également des avantages environnementaux des galeries forestières qui abritent d'importantes espèces de flore et de faune communes à tous ces pays.

Le projet profitera directement aux populations locales vivant dans la zone d'intervention du projet à travers la promotion d'activités de subsistance durables, génératrices de revenus.

### 2.3. Les acteurs impliqués

Les acteurs impliqués dans le programme sont présentés dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Liste des acteurs et parties prenantes**

N°	Parties prenantes/acteurs	Rôle
1	Direction Nationale des Eaux et Forêts	Restauration et réhabilitation des forêts dégradées. Promotion de l'agroforesterie
2	Guinée Ecologie	Identification, création et restauration de corridors écologiques, de têtes de sources et de berges de cours d'eaux.
3	Office Guinéen des Parcs et Réserves	Restauration et création d'aires protégées.
4	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts/ DNE	Appui technique/Garant institutionnel au près de la convention climat
5	Ministère de l'Agriculture/ IRAG	Appui techniques pour la valorisation des PFNL
6	Ministère de l'Elevage	Identification et vulgarisation de techniques pastorales liées à l'adaptation.
7	Les Communautés locales	Bénéficiaire et acteurs
8	Autorités Préfectorales	Appui au niveau local
9	Geo-synaps Guinée	Cartographie des sites
10	COSIE	Système d'information, bases de données environnementales, forestières
11	Bureau Cartographie Thématique et de Télédétection	Cartographie thématique
12	Direction Nationale du Développement Local /MATD	Implication des communautés locales
13	Observatoire National de la République de Guinée (ONRG)	Cartographie, études thématiques
14.	Institut Géographique National	Cartographies
15.	Ministère du Budget	Participation du Budget National de Développement
16	Association Guinéenne pour la Nature (AGUINA)	Sensibilisation
17	Biodiv-Guinée	Sensibilisation, Identification, création et restauration de corridors écologiques, de têtes de sources et de berges de cours d'eau.

### 2.4. Pilotage du programme

#### **Pilotage institutionnel**

Le projet sera mis en œuvre sur le terrain et supervisé par une Cellule de coordination Nationale du projet (DNEF, DNE, OGUIPAR, ONG) désigné par le MEEF.

Un Comité de gestion du projet (CGP) sera formé qui comprendra notamment, un délégué du MEEF, les présidents des communautés rurales, les représentants des ONG, des représentants de la société civile et du ou des bailleurs de fonds. Le comité de gestion s'appuiera sur un réseau d'acteurs formé d'agents de base des services techniques, d'ONG, d'organisations socioprofessionnelles et d'associations de jeunes et de femmes. Par ailleurs il cherchera la collaboration et développera des synergies avec les programmes des autres partenaires au développement visant des objectifs

similaires ou complémentaires.

### **Structures de mise en œuvre**

Les services techniques guinéens seront responsables de la mise en œuvre des activités du projet. Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité institutionnelle du Ministère de l'Environnement des Eaux et forêts (Direction Nationale de l'Environnement), représentant l'Etat guinéen auprès du ou des bailleurs. Le projet viendra en appui aux services du Ministère qui bénéficieront également des activités de développement des compétences en matière de gestion intégrée des Ecosystèmes forestiers et de la gouvernance environnementale sur tout le territoire. Les démembrements de ces services sur le terrain étant aussi à la disposition des Collectivités locales (CRD), la participation de ces dernières sera, le cas échéant, assurée par ce biais.

Les parties prenantes qui sont impliquées dans la mise en œuvre sont notamment les collectivités, les administrations territoriales, les organisations non gouvernementales, les associations socioprofessionnelles, etc. Afin d'atteindre ses objectifs et d'assurer la durabilité de sa dynamique, il est indispensable que le projet soit, de sa naissance à sa clôture, l'affaire des populations bénéficiaires et des structures locales. La préoccupation d'assurer la durabilité de la dynamique doit sous-tendre aussi bien les activités que l'organisation du cadre de mise en œuvre. Aussi, il est proposé ici que l'unité de coordination soit composée de personnes issues des collectivités et communautés bénéficiaires, afin de renforcer leur implication dans le projet sur le long terme. Dans la même perspective, les biens matériels du projet ne devront pas être soustraits de la zone et des activités liées aux objectifs du projet. Le cadre institutionnel de gestion devra donc répondre à cette demande, en stimulant la mise en œuvre participative et le développement d'un réel partenariat entre, notamment, les services de l'Etat, les collectivités locales, les organisations non-gouvernementales, les groupements socioprofessionnels. La gestion du projet sera assurée conformément aux procédures du bailleur en vigueur.

Les ONG et les organisations de la société civile, qui ont pour la plupart participé activement à des programmes de conservation et de développement, disposent d'un capital d'expertise, en termes de stimulation de l'intérêt des populations, d'animation, de sensibilisation et de mise en œuvre d'activités de développement durable, indispensables à la réussite du projet et à la durabilité de la dynamique après le projet.

### **Suivi/évaluation de la mise en œuvre**

Tous les six mois, la cellule de coordination élaborera un rapport d'étape faisant le point sur l'avancement du projet basé sur l'évaluation des indicateurs. Ce rapport sera adressé, en priorité, au comité de gestion ou Comité de pilotage.

Le Comité de gestion du projet est la structure qui assure, sur une base continue pendant la durée du projet, le suivi et l'évaluation des progrès vers la réalisation des résultats prévus. Il approuve les plans de travail annuels et vérifie sur le terrain, tous les 6 mois, les activités et l'état d'avancement du projet. Il se réunit de suite pour décider de la suite à donner à ses constats. Les résultats de telles missions seront ensuite mis à la disposition du comité en vue de leur exploitation diligente.

Si, au cours de la mise en œuvre du projet, les parties prenantes le jugent nécessaire, en vue d'assurer les conditions d'obtention des résultats escomptés ou d'adapter le projet à des circonstances imprévues, des réajustements dans les activités ou dans le budget pourront être apportés, avec l'approbation du ou des bailleurs de fonds.

## Gestion des avoirs et des acquis après la fin du projet

Le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts (Direction Nationale des Forêts, la Direction Nationale de l'Environnement, l'OGUIPAR) et le ou les bailleurs prendront les dispositions nécessaires afin que les acquis du projet restent pérennes. Pour cela les personnes qui, au niveau de leurs postes respectifs sur le terrain, ont participé à la mise en œuvre des activités du projet seront remplacées de manière progressive afin de favoriser la pérennisation et la transmission des informations. Les différentes parties prenantes conserveront les rôles et les prérogatives acquis dans le cadre du projet. Elles continueront de même à détenir et à utiliser les moyens matériels mis à leur disposition par le projet.

## 3 Les dimensions du projet et les impacts potentiels attendus

---

### 3.1. Principaux impacts environnementaux et sociaux du programme

La dégradation des services écosystémiques forestiers causée par l'exploitation anarchique et les changements climatiques constitue une menace réelle de survie des populations. Ces services sont une nécessité pour soutenir la croissance économique, favoriser l'équilibre social et améliorer le bien être et le cadre de vie des populations. L'accès aux services écosystémiques de la forêt est essentiel non seulement pour la subsistance des populations locales pour sortir de la pauvreté et aussi pour la dignité humaine.

### 3.2. Analyse macroéconomique et sectorielle du programme

En Guinée, les forêts sont omniprésentes et y jouent un rôle important, tant économique, social qu'environnemental :

- les forêts représentent l'un des principaux piliers de l'économie ;
- elles permettent la tenue d'activités diverses liées à la faune, notamment la chasse, le piégeage, la pêche et diverses activités créatrices d'emplois ;
- sur le plan environnemental, les forêts représentent un important puits de carbone et abritent des espèces d'oiseaux, de mammifères, des poissons etc.

Il est estimé qu'environ plus de **10 523 261 de personnes** dont plus de la moitié sont les femmes bénéficieront directement ou indirectement du projet. (RGPH3, 2014). Ils sont repartis comme suit :

- 2 914 091 pour les services éco systémiques en Haute Guinée ;
- 1 578 030 pour les services éco systémiques en Guinée forestière ;
- 1 725 646 pour les services éco systémiques en Moyenne Guinée ;
- 4 305 494 pour les services éco systémiques en Basse Guinée.

En plus de la création d'emplois permanents et des métiers d'emplois temporaires, le PGDEF générera :

- L'amélioration des outils de travail des agents de terrain en lien avec les changements climatiques pour la protection des forêts et de ressources naturelles dans les zones du programme.
- Une meilleure implication effective des communautés dans la gestion forestière.
- La prise en compte dans le cadre juridique des aspects du changement climatique.
- La réduction des pratiques destructrices du couvert végétal,
- La réduction des pratiques culturelles et de transhumance anarchiques,

- L'amélioration du couvert végétal des bassins et sous bassins hydroélectriques de la Haute Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Guinée forestière et de la Basse Guinée qui permettra par ailleurs :
  - de densifier la capacité de séquestration des puits de carbone du pays,
  - de protéger des têtes de sources d'importance sous régionale,
  - de contribuer à la stabilisation du sol et à la régulation du régime hydrique de l'eau.
- L'amélioration des connaissances des ressources forestières nationales,
- L'amélioration des informations cartographiques à disposition sur les paysages forestiers et aires protégées,
- L'amélioration de la protection des aires protégées pour une meilleure valorisation de la biodiversité et enrichissement des couloirs d'adaptation.

#### 4 Les risques liés au projet

Dans le cadre du Programme de Gestion durable des Ecosystèmes Forestiers pour une adaptation aux changements climatiques, il faut faire face aux risques suivants :

<b>D</b>	<b>Risques</b>	<b>Stratégie de réduction des risques énumérés</b>
1	La Perception des Communautés locales du Patrimoine forestier comme une propriété de l'Etat.	Des séances d'information et de sensibilisation seront faites en amont pour informer les communautés locales de leur rôle dans la gestion des écosystèmes forestiers. Ces activités d'information et de sensibilisation vont s'appuyer sur le code des collectivités, le code faune et le code forestier.
2	Manque de synergie entre les différentes parties prenantes :	Pendant l'élaboration du document de projet, toutes les parties prenantes seront identifiées, impliquées et responsabilisées.
3	Mise à l'écart des populations aux processus relatif à la lutte contre la déforestation et la pauvreté.	Les populations locales participeront à tout le processus de mise en œuvre du projet à travers les comités villageois de Concertation (CVC)-qui seront mis en place et les responsables des collectivités locales. Leur avis sera pris en compte lors de chaque prise de décision pendant les consultations communautaires.
4	Manque de transparence dans la gestion des différentes activités du projet :	Pour la transparence, l'UGP travaillera conformément à la procédure de gestion administrative et financière qui sera mis en place. Des sanctions seront infligées à tous les contrevenants.
5	Personnel affecté au projet ne maîtrisant pas les concepts et les techniques liées à la gestion des écosystèmes forestiers et risque de mutation des agents pendant le projet	Pour le recrutement du personnel du projet, un appel d'offres sera fait définissant le profil ainsi que les termes de référence pour les postes à pourvoir. Un comité sera mis en place à cet effet pour examiner les dossiers de candidature. Cela pour éviter le choix des personnes dont le profil ne convient pas au poste. Le candidat sélectionné devra s'engager à tenir le poste durant toute la durée du contrat.

## 5. Moyens humains et financiers prévus par le programme

Une identification préliminaire des besoins liés au projet a été réalisée. A ce stade, les besoins ci-dessous ont été identifiés

### 5.1. Besoins humains

#### ➔ Gestion du programme

Coordination nationale (7 personnes)	Coordination régionale (16 personnes)	Chefs de site (8)
Un(e) coordinateur (trice) Un(e) chargé(e) de programme Un(e) chargé(e) du suivi évaluation Un(e) Responsable Administratif et financier Un(e) comptable Un chauffeur Un(e) secrétaire	Une coordination régionale pour la Basse Guinée et ses démembrements : Un(e) chargé(e) de programme Un(e) chargé(e) du suivi évaluation Un(e) secrétaire comptable Un chauffeur  Une coordination régionale pour la Moyenne-Guinée et ses démembrements : Un(e) chargé(e) de programme Un(e) chargé(e) du suivi évaluation Un(e) secrétaire comptable Un chauffeur  Une coordination régionale pour la Haute-Guinée et ses démembrements : Un(e) chargé(e) de programme Un(e) chargé(e) du suivi évaluation Un(e) secrétaire comptable Un chauffeur  Une coordination régionale pour la Guinée forestière et ses démembrements : Un(e) chargé(e) de programme Un(e) chargé(e) du suivi évaluation Un(e) secrétaire comptable Un chauffeur	Chaque site comprend : Un(e) chef de site  Un(e) pépiniériste  Un(e) agro-forestier(ère)  Trois vulgarisateurs

## 5.2. Estimation budgétaire préliminaire

**Tableau 3 : Budget du Programme de Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers pour une Adaptation aux Changements Climatiques (durée 7 ans)**

Rubriques	Unité	Nbre	PU en Dollar US	PT en Dollar US
<b>ACTIVITES = Sous total (1+2+3+4)</b>				<b>19 211 000</b>
<b>Objectif 1 : Améliorer la gouvernance forestière par une implication de toutes les parties prenantes et une harmonisation des textes législatifs et règlementaires</b>				
Activité 1.1 : Analyser le cadre juridique et institutionnel dans le secteur forestier en intégrant les enjeux liés au changement climatique.	Codes juridiques	5	5 000	25 000
Activité 1.2 : Renforcer les capacités des agents de terrain de la DNEF, l'OGUIPAR et de la DNE par un perfectionnement en cours d'emploi sur les méthodologies approuvées de gestion et de protection des forêts, ainsi que sur les autres techniques de base en matière de gestion des ressources naturelles en lien avec le changement climatique.	formations	7	500 000	3 500 000
Activité 1.3 : Appuyer la gouvernance communautaire par la mise en place des comités Villageois de Concertation (CVC) de gestion des écosystèmes forestiers.	Structures locales	50	15 000	750 000
<b>Sous total 1.</b>				<b>4 275 000</b>
<b>Objectif 2 : Restaurer et réhabiliter les paysages forestiers dégradés en vue d'augmenter le taux de séquestration du carbone et de procurer des services écosystémiques aux communautés riveraines dont elles dépendent fortement pour réduire leur vulnérabilité au changement climatique</b>				
Activité 2.1 : Inventorier la biodiversité et cartographier les écosystèmes forestiers nationaux et les aires protégées et suivre l'évolution de leur dégradation	Cartes produites	1	1 500 000	1 500 000

Rubriques	Unité	Nbre	PU en Dollar US	PT en Dollar US
Activité 2.2 : Sensibiliser les communautés locales pour l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques agroforestières et de technologies adaptées susceptibles de contribuer à la diminution de la pression sur les ressources naturelles végétales	Séance d'animation	4	500 000	2 000 000
Activité 2.3 : Mettre en place des pépinières de production d'essences locales pour la restauration et la réhabilitation des paysages forestiers dégradés	Plants par pépinière	5000000	1	4 400 000
Activité 2.4 : Reboiser les superficies dégradées	Superficie ha	2000	723	1 446 000
Activité 2.5 : Assurer l'entretien des plantations réalisées	Superficie ha	2000	400	800 000
<b>Sous total 2.</b>				<b>10 146 000</b>
<b>Objectif 3 : Gérer de façon durable des aires protégées par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles</b>				
Activité 3.1 : Elaborer ou actualiser et appuyer la mise en œuvre des plans de gestion complets des aires protégées, y compris les aires protégées transfrontalières pour assurer la gestion durable des ressources naturelles et intégrer les enjeux du changement climatique dans ces plans	Etude	5	500 000	2 500 000
Activité 3.2 : Identifier et restaurer les corridors écologiques en vue d'assurer la connectivité écologique et d'améliorer la viabilité des espèces de flore et de faune ainsi que de l'eau et de la qualité des cours d'eaux	Projet	4	60 000	240 000
<b>Sous total 3.</b>				<b>2 740 000</b>

Rubriques	Unité	Nbre	PU en Dollar US	PT en Dollar US
<b>Objectif 4 : Améliorer les conditions de vie et de résilience des populations à travers la valorisation des potentialités forestières.</b>				
Activité 4.1 : Evaluer et valoriser les connaissances et pratiques endogènes positives en faveur de la gestion durable des ressources forestières	Projet	1	50 000	50 000
Activité 4.2 : Valoriser les produits forestiers non ligneux, par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation de ces produits	Projet	8	150 000	1 200 000
Activité 4.3 : promouvoir l'écotourisme et les activités génératrices de revenus en faveur des populations locales en vue de renforcer leur résilience au changement climatique	Projet	8	100 000	800 000
<b>Sous total 4.</b>				<b>2 050 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Vehicules	Coordination	5	150 000	750 000
Motos	sites	8	2 700	21 600
Carburant et lubrifiant	forfait	65 520	1	57 658
Salaires/indamnités	Personnel	71	42 000	2 982 000
Suivi-Evaluation	Missions	28	1 500	42 000
Communication	Ateliers	7	5 000	35 000
Bureau et équipement	Location par an	5	10 500	52 500
<b>Sous total 5.</b>				<b>3 940 758</b>
<b>Total Général = Fonctionnement+Activités</b>				<b>23 151 758</b>

## Annexe : Zone d'intervention par activité et éléments de justification

N°	Activités	Site	Région	Justification
<b>Objectif 1 : Améliorer la gouvernance forestière par une implication de toutes les parties prenantes et une harmonisation des textes législatifs et réglementaires</b>				
	Activité 1.1 : Analyser le cadre juridique et institutionnel dans le secteur forestier en intégrant les enjeux liés au changement climatique.	National	National	Cadre juridique caduque Textes d'application incomplets Non prise en compte du changement climatique par ces textes.
	Activité 1.2 : Renforcer les capacités des agents de terrain de la DNEF, l'OGUIPAR et de la DNE par un perfectionnement en cours d'emploi sur les méthodologies approuvées de gestion et de protection des forêts, ainsi que sur les autres techniques de base en matière de gestion des ressources naturelles en lien avec les changements climatiques.	National	National	Faiblesse technique et matériel des agents de terrain en lien avec les changements climatiques pour la protection des ressources naturelles
	Activité 1.3 : Appuyer la gouvernance communautaire par la mise en place des comités Villageois de Concertation (CVC) de gestion des écosystèmes forestiers.	National	National	Implication effective des communautés à travers les structures locales de gestion des ressources naturelles

N°	Activités	Site	Région	Justification
<b>Objectif 2 : Restaurer et réhabiliter les paysages forestiers dégradés en vue d'augmenter le taux de séquestration du carbone et de procurer des services écosystémiques aux communautés riveraines dont elles dépendent fortement pour réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques</b>				
	Activité 2.1 : Inventorier la biodiversité et cartographier les écosystèmes forestiers nationaux et les aires protégées et suivre l'évolution de leur dégradation	National	National	insuffisance de connaissance des ressources forestières nationales Manque d'informations cartographiques sur les écosystèmes forestiers et les aires protégées
	Activité 2.2 : Sensibiliser les communautés locales pour l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques agroforestières et de technologies adaptées susceptibles de contribuer à la diminution de la pression sur les ressources naturelles végétales.	Dans tous les sites choisis	Toutes les régions	Destruction du couvert végétal à travers des mauvaises pratiques culturelles et des transhumances anarchiques ainsi que des pratiques de fours à briques/ proximité avec le sahel. Coupe abusive du bois.
	Activité 2.3 : Mettre en place des pépinières de production d'essences locales pour la restauration et la réhabilitation les paysages forestiers dégradés ;	Nationale	Nationale	Niveau de dégradation des paysages forestiers Promotion des espèces locales
	Activité 2.4 : Reboiser les superficies dégradées	Nationale	Nationale	Destruction du couvert végétal
	Activité 2.5 : Assurer l'entretien des plantations réalisées	Nationale	Nationale	Assurer la durabilité des plantations

N°	Activités	Site	Région	Justification
<b>Objectif 3 : Gérer de façon durable des aires protégées par une implication des communautés et les parties prenantes pour une meilleure conservation des ressources naturelles</b>				
	Activité 3.1 : Elaborer ou actualiser et appuyer la mise en œuvre des plans de gestion complets des aires protégées, y compris les aires protégées transfrontalières pour assurer la gestion durable des ressources naturelles et intégrer les enjeux du CC dans ces plans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc National du Haut Niger</li> <li>- Reserves de faune de Gbayasiwoula et de Folonigbè</li> <li>- Reserve de colline de Dieké</li> <li>- Parc National de Badiar</li> <li>- Forêt classée de Kounoukan</li> </ul>	Nationale	<p>Niveau de dégradation poussé</p> <p>Absence de plan de gestion ou plan de gestion caduque</p> <p>Besoin d'intégration des enjeux climatiques dans les plans de gestion</p>
	Activité 3.2 : Créer et restaurer les corridors écologiques en vue d'assurer la connectivité écologique et d'améliorer la viabilité des espèces de flore et de faune ainsi que de l'eau et de la qualité des cours d'eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Haut Bafing</li> <li>. Konkouré</li> <li>. Mano</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Moyenne Guinée</li> <li>. Guinée forestière</li> </ul>	<p>. Problématique de protection de la tête de source et les berges, le fleuve bafing travers plusieurs forêts classées, la zone est en amont du barrage koukoutamba.</p> <p>Le fleuve konkouré porte en aval plusieurs barrages hydroélectriques (Kaleta, Souapeti et Amarya en projet). il vient se getter à la mer en formant un delta dont ce dernier est une importance capital comme site Ramsar.</p> <p>La Mano bénéficie à quatre pays à travers ces services écosystémiques.</p>

N°	Activités	Site	Région	Justification
<b>Objectif 4 : Améliorer les conditions de vie et de résilience des populations à travers la valorisation des potentialités forestières.</b>				
	Activité 4.1 : Evaluer et valoriser les connaissances et pratiques endogènes positives en faveur de la gestion durable des ressources forestières ;	Dans tous les sites choisis	Toutes les régions	Lutte contre la pauvreté dans le but de renforcer la capacité d'adaptation des communautés
	Activité 4.2 : Valoriser les produits forestiers non ligneux, par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation de ces produits	Dans tous les sites choisis	Toutes les régions	Lutte contre la pauvreté dans le but de renforcer la capacité d'adaptation des communautés
	Activité 4.3 : promouvoir l'écotourisme et les activités génératrices de revenus en faveur des populations locales en vue de renforcer leur résilience aux changements climatiques ;	Dans tous les sites choisis	Toutes les régions	Lutte contre la pauvreté dans le but de renforcer la capacité d'adaptation des communautés Valorisation de la Biodiversité importante